

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : SS

Réf : 2130427TRAN14179



ADAMA FRANCE S.A.S.
6/8, avenue de la Cristallerie
92316 SEVRES CEDEX
FRANCE

Paris, le 05 juil. 2001

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint, la lettre de décision qui fait suite à votre demande de changement de dénomination sociale du détenteur du produit :

N° Intrant : 2130427 - QUALY

AMM n° 2130243

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

à S. DFC. 2001

Le sous-direction de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrantr : 2130427 Nom commercial : **QUALY**

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 2130243

Type commercial : Produit de référence

Composition : Cyprodinyl 300 G/L

Vu la notification de l'Anses n°2014-3345 du 6 novembre 2014

Le changement de dénomination sociale de la société **MAKHTESHIM AGAN FRANCE** en **ADAMA FRANCE SAS** est accepté.

Ce changement est autorisé avec un délai de commercialisation d'un an à compter de la signature de la décision et un délai d'utilisation à concurrence de l'écoulement total des stocks.

Dénominations commerciales

QUALY

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

05 DEC 2014

Le sous-directeur de la sécurité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON